

Nom et Prénom de l'exposant :

## REGLEMENT INTERIEUR 2021

### ORGANISATION TECHNIQUE

La mairie de Saint-Martin de Valgalgues organise un Marché de Noël pour proposer à un large public un événement convivial et chaleureux autour des fêtes de fin d'année.

#### 1. LIEU, DATE ET HEURES D'OUVERTURE

Le Marché de Noël se tiendra à l'espace de LA FARE ALAIS salle Adrienne Horvath le Samedi 11 décembre 2021 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 12 décembre 2021 de 10h00 à 18h00.

#### 3. INSCRIPTIONS – ADMISSIONS

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engageront à être présents toute la journée, le samedi 11 décembre 2021 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 12 décembre 2021 de 10h00 à 18h00.

Les demandes d'admission seront examinées par la Mairie de Saint-Martin de Valgalgues qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenue de motiver ses décisions.

**Le Marché de Noël est orienté exclusivement vers la création artisanale. Il est ouvert aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, ainsi qu'à quelques particuliers et associations Saint-Martinoises qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.**

#### 4. DROIT DE PLACE

Un droit de place de 10 € la table de 150 cm ou 8€ la table de 120 cm sera demandé aux exposants participant au Marché de Noël.

Pour valider l'inscription définitive, l'exposant retenu devra s'acquitter du droit de place, par chèque à l'ordre du Régisseur des recettes.

Le non règlement du montant de la participation entraîne l'annulation du droit de disposer de l'emplacement attribué. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation du règlement qui devra être retourné signé en Mairie avec le paiement du droit de place.

**ANNULATION du fait de l'exposant** : aucun remboursement ne sera effectué après le paiement du droit de place.

#### 5. MATERIEL MIS A DISPOSITION

- Tables, chaises et grilles (l'exposant à la possibilité d'apporter du matériel complémentaire par exemple : présentoir, vitrine, etc...)

- Les rallonges électriques sont à apporter par l'exposant. (Préciser au paragraphe 10, si vous avez besoin d'un point électrique).

#### 6. INSTALLATION DES STANDS

L'installation et l'enlèvement des produits devront être effectués en dehors des horaires d'ouverture au public.

**Règlement intérieur à renvoyer à : MAIRIE**

**Sandrine LALLEMAND – Adjointe déléguée à l'animation du village**

**Place Robert Guibert**

**30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES**

**Renseignements complémentaires : 04-66-30-12-03**

Nom et Prénom de l'exposant :

## REGLEMENT INTERIEUR 2021

Il sera possible de venir commencer l'installation le vendredi 10 décembre 2021 de 14h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 10h00 (avant l'ouverture au public).

### 7. RESPONSABILITE – ASSURANCE

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments meubles lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de pertes, vols ou dommages quelconques.

### 8. AUTORISATION DE VENTE

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes.

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.

Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés.

### 9. DIVERS

Les exposants ne pourront pas s'opposer à ce qu'il soit pris des photos de leur stand, ni à la diffusion de ces photos liées à la communication de la manifestation.

### 10. INFORMATIONS UTILES A L'ORGANISATION

Point électrique : il se peut que vous ayez besoin d'une arrivée électrique pour votre stand dans ce cas, cochez cette case :

Date :

Signature de l'exposant

Apposer la mention « Lu et approuvé »